

### **Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation**

1. Lors de sa séance du 12 mai 2025, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme.*

*Ce projet de règlement remplace le Règlement de zonage 1406, le Règlement sur le lotissement 1407, le Règlement 1411 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble, le Règlement SH-2008-145 sur les dérogations mineures, le Règlement 1412 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et le Règlement SH-2017-433 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.*

Il s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement fera l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de l'arrondissement ultérieurement.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 9 juin 2025 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 22 mai 2025.

Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert